

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2019

Convocation du :
15 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 février, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 15 février, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Etaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Madame Béatrice GUÉDOU, 2^{ème} adjointe au Maire ;
Madame Françoise TRICHEUX, 3^{ème} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers
présents : 12

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

Absents excusés :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE ;
Monsieur Olivier FAUCHEUX, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Françoise BOUCHER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Monsieur LECOIN souhaite indiquer que les échanges concernant le regroupement pédagogique n'ont pas été restitués. Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que cette séance a fait l'objet d'un contexte inhabituel concernant la prise de notes et la synthèse et qu'effectivement les remarques qui ont eu lieu ont permis de nourrir la discussion.

D'autre part, Monsieur LECOIN rappelle qu'il avait remercié Messieurs ABADIA et CHASSAING pour leur force de propositions dans le cadre de l'aménagement de la rue des carrières et la place de l'église.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. POINT SUR DIVERS TRAVAUX

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN.

Monsieur LECOIN fait un point sur les travaux en cours à Morancez et Thivars et l'impact sur la commune de Ver-lès-Chartres. En effet, les restrictions de circulation sur ces communes et l'interdiction de circulation depuis le début des vacances scolaires sur Thivars, notamment des poids-lourds, induisent un flux de circulation intense sur Ver-lès-Chartres et le constat de plusieurs dégâts de voirie depuis près de 2 semaines. Monsieur LECOIN s'interroge sur la prise en charge des réparations.

Monsieur VAN DER STICHELE indique avoir assisté dernièrement à une réunion au Conseil Départemental avec Monsieur Franck MASSELUS, conseiller départemental, Monsieur Jean-Claude GAGNOL, responsable de la direction des routes, et les maires de Morancez et Thivars. Les travaux à Morancez sont prévus jusqu'en 2020 et la fermeture de la circulation à Thivars est prévue sur les 2 semaines de vacances scolaires. Au-delà, un alternat sera mis en place uniquement pour les véhicules légers jusqu'à fin juillet à Thivars. Monsieur VAN DER STICHELE précise que le plan de déviation des poids-lourds mis en place par Thivars ne prévoit pas de passage sur Ver-lès-Chartres. Cependant, un arrêté communal a malgré tout été pris pour l'interdiction des transports de marchandises de plus de 3.5 tonnes (hors desserte locale) à Ver-lès-Chartres jusque fin juillet. La commune reste en attente d'un arrêté conjoint avec le Conseil Départemental.

Monsieur BOURGEOIS souligne que, même si la commune ne peut échapper aux conséquences de la déviation, il est nécessaire de prendre des mesures. Monsieur BOURGEOIS précise l'importance de la planification des chantiers et la coordination de circulation des voies routières pénétrantes par le sud de l'agglomération.

Il est demandé s'il est possible que Monsieur VAN DER STICHELE et la Gendarmerie effectuent des contrôles et d'éventuelles verbalisations.

Monsieur FLEURY ajoute que la commune a récupéré au moins 50 % du flux de circulation et demande la présence de la Gendarmerie ponctuellement.

Madame ABADIA s'interroge sur la traversée de route des enfants à l'heure de la cantine à partir de la rentrée des vacances.

Monsieur LECOIN, inquiet également sur la sécurité des administrés et des élèves, propose qu'un accompagnement de la Gendarmerie soit demandé pour cette traversée le midi à partir de la semaine prochaine.

Monsieur VAN DER STICHELE répond qu'il contactera donc la Direction des routes du Conseil Départemental et la Gendarmerie de Thivars.

Monsieur LECOIN indique son souhait de lancer l'appel d'offres concernant l'aménagement des abords de l'école et de la mairie dès que possible.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle aux membres du conseil municipal que l'estimation fournie concernant ce projet laisse apparaître une dépense de 110 598.48 euros HT soit 132 718.18 euros TTC pour la tranche ferme et 85 674.78 euros HT soit 102 809.74 euros TTC pour la tranche optionnelle 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'aménagement des abords de l'école et de la mairie tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Monsieur LECOIN informe l'assemblée du plan de financement définitif de la maison des associations :

- ✓ marché d'appel d'offres : 195 687.34 euros TTC
 - ✓ travaux hors marché (branchements divers, fourreaux supplémentaires, convention par rapport à l'accessibilité, étude géotechnique, fermeture local, électroménager, comptoir/bar, porte coulissante entre autres) : 67 157.36 euros TTC
- Soit un total d'investissement de 262 844.70 euros TTC.

Considérant les subventions reçues au titre du FDAIC, du Fonds de concours et de la réserve parlementaire à hauteur de 110 675 euros, ainsi que le FCTVA prévisionnel de 35 930.87 euros, l'autofinancement de la commune est de 116 238.83 euros.

2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2019

Monsieur VAN DER STICHELE dresse la liste des investissements programmés en 2019 et demande à l'assemblée de se prononcer sur les projets et les plans de financement prévisionnels :

a) Aménagement des abords de la mairie et de l'école, 2^{ème} tranche :

Des devis ont été établis concernant la tranche optionnelle 1 du projet et présentent une dépense prévisionnelle de 85 674.78 euros HT soit 102 809.74 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	85 674.78 €
Subvention FDI (30%) :	25 702.00 €
Fonds de concours (30%) :	25 702.00 €
Auto-financement Hors taxes :	34270.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de la 2^{ème} tranche d'aménagement des abords de la mairie et de l'école ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

b) Rénovation extérieure de la mairie :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 6 240 euros HT soit 7 488 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	6 240.00 €
Subvention FDI (30%) :	1 872.00 €
Fonds de concours (30%) :	1 872.00 €
Auto-financement Hors taxes :	2 496.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation extérieure de la mairie ;

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

c) Remplacement de l'informatique du secrétariat de mairie :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 2 954 euros HT soit 3 544.80 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre de la DETR et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	2 954.00 €
DETR (20%) :	591.00 €
Fonds de concours (40%) :	1 181.00 €
Auto-financement Hors taxes :	1 182.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de remplacement de l'informatique du secrétariat de mairie ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

d) Acquisition de barrières de sécurité :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 2 050 euros HT soit 2 460 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	2 050.00 €
Fonds de concours (50%) :	1 025.00 €
Auto-financement Hors taxes :	1 025.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'acquisition de barrières de sécurité ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

e) Etude d'aménagement « cœur de village » :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 5 545 HT soit 6 654 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre de la DETR et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	5 545.00 €
Subvention DETR (20%) :	1 109.00 €

Fonds de concours (40%) :	2218.00 €
Auto-financement Hors taxes :	2218.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'étude d'aménagement « cœur de village » ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

f) Travaux de reliure de registres communaux :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 1030.01 HT soit 1 236.01 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	1030.01 €
Fonds de concours (50%) :	515.00 €
Auto-financement Hors taxes :	515.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de travaux de reliure de registres communaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

g) Acquisition de mobilier extérieur pour la maison des associations :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 3 434.58 HT soit 4 141.51 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	3 434.58 €
Fonds de concours (50%) :	1 717.00 €
Auto-financement Hors taxes :	1 717.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'acquisition de mobilier extérieur pour la maison des associations;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

h) Acquisition de barnums :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 7 122.00 soit 8 546.40 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	7 122.00 €
Fonds de concours (50%) :	3 561.00 €
Auto-financement Hors taxes (50%) :	3 561.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'acquisition de barnums;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

i) Acquisition de mobilier urbain pour l'aménagement de la place de l'église :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 1 723 HT soit 2 050.55 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	1 723.00 €
Fonds de concours (50%) :	861.00 €
Auto-financement Hors taxes :	862.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'acquisition de mobilier urbain pour l'aménagement de la place de l'église;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

j) Mise en place de mâts d'éclairage à la plaine sportive :

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 48 415.00 HT soit 58 098.00 euros TTC. Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	48 415.00 €
Fonds de concours (50%) :	24 207.50 €
Auto-financement Hors taxes :	24 207.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de mise en place de mâts d'éclairage à la plaine sportive;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

Enfin, Monsieur VAN DER STICHELE indique que des réflexions sont actuellement en cours concernant le transfert du bâtiment de la maternelle du syndicat scolaire vers la commune, et que des démarches ont été commencées concernant le raccordement à la fibre optique pour les bâtiments publics.

3. REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur VAN DER STICHELE fait part à l'assemblée d'une nouvelle réglementation concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel.

Les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes.

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans l'Union européenne. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles réalités numériques et d'unifier le cadre en matière de protection des données personnelles. Des décrets d'application de la loi CNIL révisée restent encore à venir d'ici juin 2019.

Ainsi, dans le cadre de la démarche de mise en conformité de la commune avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles, des démarches ont été engagées, telles que l'inventaire des activités de la commune impliquant le traitement de données personnelles répertorié dans un registre.

Par ailleurs, il convient dorénavant de réfléchir à la mise en œuvre de cette procédure et de procéder à la désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPO).

L'assemblée prend acte.

4. POINT SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les conseils municipaux de Corancez, Mignières et Ver-lès-Chartres ont délibéré favorablement pour un regroupement pédagogique à 3 communes et qu'une réunion de travail est programmée le 26 février.

Ainsi, Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il y a lieu de désigner les représentants de cette future entité, à savoir 3 titulaires et 2 suppléants. Il est précisé que les maires sont d'office membres titulaires du futur syndicat.

Monsieur VAN DER STICHELE demande alors s'il y a des candidats.

Mesdames ABADIA, GUÉDOU et ROGUET (par indication préalable à Monsieur VAN DER STICHELE) et Monsieur BOURGEOIS se portent candidats.

Monsieur VAN DER STICHELE enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret en désignant les titulaires et les suppléants souhaités.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.
Il est procédé au dépouillement.

Monsieur VAN DER STICHELE proclame les résultats :

✱ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

* nombre de bulletins blancs : 0

* suffrages exprimés : 14

Nom des Candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	Fonction de titulaire	Fonction de suppléant
Mme ABADIA	14	
Monsieur BOURGEOIS	14	
Madame GUÉDOU		14
Madame ROGUET		14

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme délégués titulaires : Monsieur VAN DER STICHELE de droit, Madame ABADIA, et Monsieur BOURGEOIS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme déléguées suppléantes : Mesdames GUÉDOU et ROGUET.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Chartres 1254

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la fête médiévale « Chartres 1254 » se déroulera du 31 mai au 02 juin 2019 et que le dossier de présentation a été transmis début février aux associations communales pour une éventuelle participation.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que cette fête a vocation à devenir un rendez-vous annuel et que des partenaires sont recherchés.

La commune peut participer en plusieurs points :

1. l'exposition place des Epars avec un abri-facile
2. la constitution d'une équipe pour participer à quatre catégories de jeux (environ 15/20 personnes)
3. la parade à la butte des charbonniers à 16h le dimanche 2 juin : en costume obligatoirement, un pantalon en toile, des chaussures en cuir et une cotte simple par exemple (aide et possibilité de fournir le matériel)
4. création d'armoiries, de gonfanons et banderoles d'abri-facile (accompagnement prévu)

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une réponse doit être apportée avant début mars.

5.2 Tour cycliste d'Eure-et-Loir

Monsieur VAN DER STICHELE indique avoir assisté à une réunion concernant le tour prévu les 17 et 18 mai 2019. L'itinéraire ayant été modifié, il est prévu un passage rue de l'église (en venant de Morancez) et rue de la barrière (direction Mignières) le vendredi 17 mai en après-midi. Monsieur VAN DER STICHELE ajoute quelques éléments supplémentaires :

- une gêne ponctuelle avec interdiction de circulation est prévue le vendredi après-midi ;
- une information sera effectuée auprès des habitants ;
- une réflexion est à mener avec le syndicat scolaire concernant la sortie des classes à 16h30 et le service de transport scolaire ;
- une caravane publicitaire est programmée avec environ 20 / 30 véhicules ;

- un partenariat avec l'école sera proposé dans le cadre de la semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège organisée par le ministère de l'éducation nationale.

5.3 Tour de table

Monsieur BOURGEOIS s'interroge sur la présence sur la commune de la société Aqualter qui opère des travaux de sondage sur les eaux usées sur les accotements de voirie. Des analyses géotechniques semblent avoir été programmées par Chartres Métropole. Monsieur LECOIN déplore le fait que la Municipalité n'ait pas été informée. Monsieur VAN DER STICHELE prendra contact avec les services de Chartres Métropole.

Madame GUÉDOU indique que des travaux ont recommencé sur le terrain agricole situé rue de l'Abbaye de l'eau. Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il a régulièrement contact avec les riverains et la Gendarmerie à ce sujet et qu'il s'est déplacé sur site à plusieurs reprises. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il ne peut pénétrer sur ce terrain privé sans autorisation des propriétaires et que ses constatations sont faites du domaine public.

Madame GUILLO demande si une barre d'appui est prévue dans les toilettes de la maison des associations pour les personnes à mobilité réduite. Monsieur LECOIN répond que cela n'avait pas été prévu dans l'aménagement initial.

Monsieur VAN DER STICHELE annonce que, dans le cadre du nouveau regroupement pédagogique, la salle des fêtes communale sera certainement utilisée en semaine pour le service de la cantine scolaire, en complément de la salle de cantine actuelle.

Monsieur BOURGEOIS demande si un état des lieux des panneaux d'affichage est possible car certains présentent des détériorations. Monsieur VAN DER STICHELE répond qu'une réflexion sur leur utilisation et leur nombre est à prévoir.

Monsieur FLEURY s'interroge sur la présence de flèches blanches sur l'îlot du rond-point de Loché.

Madame GUÉDOU annonce que des travaux sont prévus par le Conseil Départemental sur le pont du fossé des rigoles entre Houdouenne et Pierre Pesant.

Madame TRICHEUX sollicite l'organisation d'une réunion de la commission animation. La date du 04 mars est retenue.

Madame TRICHEUX rappelle que la commune participera au Nettoyage de Printemps de l'Agglomération le 25 mai et qu'elle assistera prochainement à une réunion en tant que référente. Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que le repas prévu par l'Agglomération se déroulera cette année aux Bas-Bourgs à Chartres.

Madame GUÉDOU rappelle la nécessité de commander une gerbe de fleurs pour la cérémonie du 19 mars. Monsieur VAN DE STICHELE rappelle l'organisation de la commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie :

- ✓ 18 heures : rendez-vous à la mairie
- ✓ 18 heures 15 : départ de la mairie
- ✓ 18 heures 30 : dépôt de gerbes au Monument aux Morts
suivi d'un vin d'honneur à la salle communale.

Monsieur VAN DER STICHELE demande à l'assemblée de bien vouloir retenir dans leur agenda la date du dimanche 26 mai pour les élections européennes.

Monsieur LECOIN souhaite faire part de plusieurs points :

- demande de réunion avec Chartres Métropole et le Conseil Départemental (en charge des travaux à Thivars et du plan de circulation dans le secteur) très rapidement afin d'établir un constat des dégradations de voirie constatées depuis 15 jours sur Ver-lès-Chartres et la responsabilité de chacun pour les réparations ;
- avancement du projet d'aménagement de lotissement d'ACANTHE : Monsieur VAN DER STICHELE indique être en contact avec le cabinet Gilson pour avancer sur la modification simplifiée du PLU ;
- la dépose des illuminations de Noël s'est parfaitement déroulée et un budget sera présenté prochainement à l'assemblée ;
- réflexion à mener sur l'éventuel remplacement de Monsieur CHASSAING qui devrait partir en retraite en octobre, voire en septembre selon ses congés. Monsieur LECOIN s'interroge sur la nécessité de recruter un saisonnier comme les années précédentes ou sur le recrutement d'un nouvel agent technique au début de l'été. Monsieur VAN DER STICHELE réfléchit effectivement sur la reprise d'un salarié, sur son profil et ses compétences (agent polyvalent). Madame GUILLO demande, de ce fait, quelles pourraient être les modalités de transmission. Monsieur VAN DER STICHELE souligne qu'un travail sur la transmission des savoirs et des compétences de Monsieur CHASSAING a déjà été demandé auprès de Monsieur ABADIA depuis 2 ans.

État des décisions

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-014 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2016-043 du 30 juin 2016

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2019-002 du 12/02/2019 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 portant sur la somme de 1 700 euros sur la base d'un montant de travaux de 8 499 euros H.T. (étude de l'aménagement du « cœur de village » et remplacement de l'informatique du secrétariat de mairie)

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.